

## L'atout du français du droit

Raphaël Gilles\*

Dans la jungle du marché du travail, la maîtrise du français offre une ressource supplémentaire dans le couteau suisse à disposition d'un juriste ou d'un «paralegal» alémanique. Mieux armé, ce dernier peut répondre à davantage de défis. Surtout s'il a suivi une formation spécifique en français juridique, orientée vers la pratique professionnelle helvétique.

Selon la dernière étude sur le sujet<sup>1</sup>, le français reste la première langue de communication professionnelle en Suisse alémanique, hors langues locales (suisse allemand ou allemand). 35,9% des personnes interrogées résidant en Suisse alémanique utilisent le français tous les jours ou presque dans le cadre de leur activité professionnelle, contre 33,8% l'anglais. Si le français devance légèrement l'anglais, doit-on se demander : *Pour combien de temps encore ?* Ou bien plutôt : *Ne sous-estime-t-on pas l'importance de la communication en français dans les échanges entre Suisse romande et Suisse alémanique ?* La question mérite d'être posée, en particulier dans le cadre de l'enseignement supérieur destiné aux juristes et aux *paralegals*.

### Pourquoi étudier le français du droit?

A quoi peut bien servir le français pour un juriste ou un *paralegal* originaire de Suisse alémanique ? Son statut de langue nationale procure au français quelques opportunités professionnelles :

- Accéder au matériau brut de la jurisprudence cantonale romande. A partir des bases légales, il existe un intérêt pour établir des comparaisons inter-cantoniales, en matière fiscale par exemple.
- Lire les Arrêts du Tribunal fédéral. Les ATF sont publiés dans leur langue originale qui correspond le plus souvent à la langue de la décision attaquée<sup>2</sup>.
- Ouvrir les portes des emplois de la Confédération. Pour tous les postes à responsabilité de l'administration fédérale, une seconde langue nationale reste obligatoire. Les annonces portent des mentions du type : «*Sie beherrschen mindestens eine Amtssprache und verfügen über sehr gute Kenntnisse einer anderen Amtssprache*».
- Pour un cabinet d'avocats, développer les passerelles avec la Romandie (élargissement de la clientèle, coopération avec des bureaux romands).
- Pour les carrières internationales, n'oublions pas que le français est l'une des langues officielles de 30 pays<sup>3</sup> (45 pays pour l'anglais, 20 pour l'espagnol) et de nombreuses organisations internationales. Par exemple, l'anglais et le français sont les deux seules langues de travail officielles<sup>4</sup> de l'ONU et les deux seules langues officielles du CIO<sup>5</sup>. Moins pratiqué que d'autres langues, le français n'en de-

\* Master of Arts (Panthéon-Sorbonne), Dozent an der Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) – School of Management and Law, Koordinator romanische Sprachen.

1 F. GRIN et al., Langues étrangères dans l'activité professionnelle («LEAP»), Université de Genève, février 2009.

2 « La plupart des arrêts publiés sont rédigés en allemand, encore qu'il y ait proportionnellement un nombre élevé de décisions en français et en italien » (in P. TERCIER, C. ROTEN, La recherche et la rédaction juridiques, Zürich 2007).

3 [www.ethnologue.com](http://www.ethnologue.com).

4 Sur la situation du français à l'ONU voir : [http://www.un.org/Depts/OHRM/sds/lcp/French/entretien\\_points\\_communs\\_36\\_janvier2009.pdf](http://www.un.org/Depts/OHRM/sds/lcp/French/entretien_points_communs_36_janvier2009.pdf).

5 CIO : Comité International Olympique.

meure pas moins, aux yeux des linguistes, la seule langue universelle avec l'anglais, dans la mesure où son usage s'étend aux cinq continents.

## Les niveaux linguistiques

Ces objectifs professionnels requièrent des niveaux variables par rapport aux six degrés du CECR<sup>6</sup> qui se développe du A1 (*débutant*) au C2 (*bilingue*). Dans le canton de Zurich, les autorités scolaires ont établi qu'un jeune Suisse alémanique, détenteur d'une Maturité (gymnasiale ou professionnelle), a *de facto* atteint le niveau B2 en français et en anglais. Or, notre expérience pédagogique en Haute école spécialisée montre que le niveau supérieur (C1) est nécessaire pour aborder l'étude de la jurisprudence en français, avec l'assistance d'un enseignant spécialisé. Concrètement, cela signifie que le niveau de français, atteint dans le cadre de la maturité en Suisse alémanique, ne permet pas de satisfaire certaines des compétences juridiques vues plus haut.

Idéalement, il serait par conséquent souhaitable d'intégrer 3 semestres *obligatoires* de français du droit dans toute formation juridique de niveau supérieur en Suisse. C'est le parti que nous adoptons à la ZHAW, en plus d'un cours de français du droit offert dans le cadre de la formation continue qui s'adresse aux professionnels du droit (juristes et *paralegals*). Dans une perspective analogue, quelques programmes bilingues se développent en droit au niveau du Master<sup>7</sup>. L'université de Fribourg propose également un programme de Bachelor avec mention « *bilingue* ».

## Chasser les fantômes

Renouer avec le français, après quelques années de pratique professionnelle, implique, pour un étudiant, de surmonter le souvenir de l'apprentissage obligatoire du français à l'école. Il arrive que le poids de cette contrainte ait été vécu comme un véritable traumatisme. A nous donc, pédagogues, de nous montrer fin psychologues ! En particulier en recourant à la grammaire, non plus comme une fin en soi ou un objectif pédagogique, mais plutôt comme un moyen d'accéder à une langue efficace, voire élégante. Il nous incombe la responsabilité d'intégrer

l'apprenant dans un processus à la fois *créatif et récréatif* (ne parle-t-on pas de *langue vivante* ?), directement orienté vers les besoins professionnels.

## Un jeu interdisciplinaire

Pour atteindre ce but, il importe de construire les activités langagières autour d'un texte à valeur juridique (article de presse, loi, arrêt du Tribunal fédéral, arrêt européen). Les thèmes de langue, traités à partir de ce texte, devraient s'inscrire en *complément* ou en *continuité* du programme d'études. Prenons un exemple pour illustrer ce principe de collaboration constructive.

Au second semestre de la filière de droit des affaires<sup>8</sup>, la découverte du droit fiscal par les étudiants de la ZHAW permet de proposer deux textes complémentaires en français<sup>9</sup> qui participent à part entière à leur formation de juriste. En effet, le professeur de droit fiscal intègre ces deux textes dans son propre programme et vient en cours de français proposer des exercices de fiscalité comparée entre les cantons de Neuchâtel et de Zurich. Dans cet exercice en duo, la place du professeur de français se limite à éclaircir les ombres du texte, dans l'espoir de faire tomber la barrière de la langue. Avec, en ligne de mire, l'acquisition d'un vocabulaire de spécialité.

D'autres collègues juristes à la ZHAW ont choisi de travailler sur des documents authentiques en français (un bulletin de salaire où figurent les prélèvements obligatoires par exemple), y compris dans le cadre d'examens. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de familiariser les étudiants avec les situations professionnelles les plus diverses. Un peu à l'image du couteau suisse.

6 CECR: Cadre européen commun de référence pour les langues.

7 Comme celui mis en place entre les universités de Neuchâtel et de Lucerne ou bien celui offert par l'université de Fribourg.

8 Bachelorstudiengang Wirtschaftsrecht.

9 Loi de l'impôt sur les successions et les donations du Canton de Neuchâtel et ATF 123 I 241.